

CHARTRE D'ACCUEIL DES PSH



Document mis à jour le 01/01/2026

Ce document décrit la manière dont Air2D3 adapte son accueil et son programme de formation aux besoins des apprenants, y compris les personnes en situation de handicap (PSH), conformément.

1. Adaptation du programme selon le niveau des apprenants

Air2D3 dispense une formation unique, avec des objectifs identiques pour tous les participants : maîtrise de la réglementation 2026, pilotage en sécurité, préparation et réalisation d'une mission professionnelle.

Le contenu théorique et pratique reste inchangé. Seules les modalités pédagogiques sont adaptées : rythme, degré d'accompagnement, intensité de la pratique et difficulté des exercices.

Trois variantes existent : 1A, AB, 1C (voir adaptation du programme).

2. Principe : objectifs identiques, progression individualisée

Conformément à la procédure interne, l'ensemble des stagiaires apprend les mêmes compétences. Les stagiaires avancent à des vitesses différentes mais acquièrent toutes les compétences requises.

La réglementation est obligatoirement abordée dans tous les cas, avec un rythme accéléré pour les profils confirmés.

A l'issue de la formation, chaque apprenant doit être en mesure de

« Piloter, entretenir et paramétrer un drone dans un cadre professionnel défini, exploiter et interpréter les données collectées, tout en respectant la réglementation en vigueur, les règles de sécurité et la protection du droit à l'image des personnes et des biens »

3. Prise en compte des PSH

Air2D3 applique une procédure rigoureuse d'accueil des personnes en situation de handicap

Principes essentiels :

- Il est interdit de refuser l'accès à une formation pour seul motif de handicap (loi – rappel interne).

SASU Air2D3 au capital de 15 000€ - Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon – Code APE : 5911B
Organisme de formation agréé n°52720257872. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mail : gestion@air2d3.com - Tel : (+33) (0)2 52 36 04 09

N° de TVA intracommunautaire : FR08809644578

SIRET : 809 644 578 00043

R.C.S de Le Mans

Seules les personnes suivantes peuvent évaluer une inaptitude : l'apprenant lui-même ou le médecin du travail* (en déterminant que le handicap peut entraîner des risques pour la santé du stagiaire et pour autrui)

* cas d'une entreprise pour un de ses salariés

- Air2D3 peut constater une impossibilité de formation si l'apprenti n'a pas validé les prérequis.

Procédure d'accueil PSH (extraits internes)

- Lors de la prise de contact, le référent handicap analyse les besoins : autonomie complète, besoin d'aménagement ou besoin d'accompagnement partenaire.
- Il pose trois questions :
 -
 - 1- Êtes-vous en situation de handicap ?
 - 2- Si oui, avez-vous des dispositions particulières permettant de palier à votre handicap ?
 - 3- Êtes-vous en totale autonomie totale ou avez-vous besoin d'aménagement pour suivre la formation ?
- Validation des aménagements possibles avec l'équipe pédagogique avant entrée en formation.

3 cas de figures :

- 1- L'apprenant reconnaît son handicap ; il est en totale autonomie, gère son handicap seul et n'a pas besoin de dispositions particulières
- 2- Le stagiaire reconnaît son handicap. Il n'est pas totalement autonome et a besoin de disposition. Il dresse la liste des aménagements matériels / dispositions humaines / adaptation des cours dont il a besoin. Si l'organisme de formation Air2D3 parvient en interne à valider les différentes dispositions, cela déclenche la validation de la formation. Dans la négative, Air2D3 contactera un partenaire handicap.
- 3- L'apprenant reconnaît son handicap mais est mal à l'aise avec ce dernier. Il ne sait pas clairement l'exprimer et ne sait pas quelles mesures prendre pour accompagner sa prise en charge. Dès lors, il convient de contacter un des partenaires handicap et de se renseigner sur le handicap en question ainsi que sur les dispositions à mettre en place.

Suivi individualisé pendant toute la formation (référént + formateurs)

Le référent handicap indique à l'apprenant les adaptations possibles. Il fixera avec la PSH les termes de l'accompagnement proposé afin de sécuriser son parcours.

SASU Air2D3 au capital de 15 000€ - Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon – Code APE : 5911B
Organisme de formation agréé n°52720257872. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mail : gestion@air2d3.com - Tel : (+33) (0)2 52 36 04 09

N° de TVA intracommunautaire : FR08809644578

SIRET : 809 644 578 00043

R.C.S de Le Mans

Avant l'entrée en formation

Le référent handicap s'assure des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant l'intégration de la PSH et la personnalisation de son parcours de formation.

Pendant la formation

Le référent handicap assurera un suivi personnalisé quant aux difficultés qui pourraient se présenter en lien avec le handicap. Il pourra, si besoin, mobiliser les partenaires concernés.

Prise en compte des besoins de compensation

Afin de sécuriser l'entrée et le suivi des formations, nous nous appuyons sur le réseau de la Ressource Handicap Formation (RHF) pour déterminer les besoins de compensation en fonction de votre situation de handicap pour ainsi proposer des parcours, des environnements et des outils pédagogiques adaptés.

Voici ce qu'Air2D3 peut mettre en place :

- Exemples d'aménagements pédagogiques proposés :
 - Locaux accessibles, installation, matériel adapté (éclairage, mobilité, faible effectif).
 - Mise en place d'une salle de formation adaptée au rez-de-chaussée.
 - Organisation du temps : pauses supplémentaires, durée étendue d'exercices.
 - Supports adaptés : documents agrandis, assistance prise de notes, logiciels spécifiques.
 - Aides techniques : outils AGEFIPH (synthèse vocale, amplificateur, logiciels d'agrandissement).
 - Aides humaines : assistance administrative, pédagogique ou accompagnant habituel du stagiaire.

Assurer les conditions de sécurité et de confort

Favoriser la mobilité Aide à l'installation matérielle dans les lieux de formation/Permettre et faciliter les déplacements au sein de notre centre.

Activités de la vie sociale

Favoriser les communications entre le stagiaire PSH et les autres stagiaires pour éviter un isolement,

Favoriser la participation du stagiaire PSH aux activités de groupe, contribuer à définir le champ d'activités répondant aux capacités et besoins spécifiques du stagiaire PSH.

SASU Air2D3 au capital de 15 000€ - Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon – Code APE : 5911B
Organisme de formation agréé n°52720257872. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mail : gestion@air2d3.com - Tel : (+33) (0)2 52 36 04 09

N° de TVA intracommunautaire : FR08809644578

SIRET : 809 644 578 00043

R.C.S de Le Mans

Accompagnement dans l'accès aux activités

Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps, faciliter l'expression du stagiaire, contribuer à identifier les compétences, les ressources et les difficultés du stagiaire, soutenir le stagiaire PSH dans la compréhension et l'application des consignes d'activités, dans l'activité d'écriture et de prise de note, quelque soit le support utilisé.

Aménagements pouvant être proposés

Accès à des locaux de formation aménagés pour un stagiaire PSH, installation et matériel adaptés (éclairage, possibilité de se lever, de marcher, faible effectif.), organisation du temps (pauses, majoration des durées d'exercice de bouclage).

Aides techniques

En lien avec l'AGEFIPH, et sous réserve d'accord, étude des moyens dont le stagiaire peut bénéficier (financement AGEFIPH), et pouvant être mis en place pour la formation concernée (logiciel de synthèse vocale, amplificateur, logiciel d'agrandissement, etc..).

Aides humaines

Assistance pour la partie administrative, assistance pédagogique pour la compréhension des consignes des questions, assistance humaine habituelle du stagiaire PSH, présence d'un professionnel si nécessaire en fonction de la situation de handicap.

Documentation

AGEFIPH-REFERENT-HANDICAP-ET-SES-MISSIONS

AGEFIPH-TRAME-ANIMATION-HANDICAP

AGEFIPH-CADRE-LEGAL-ACCESSIBILITE-HANDICAP

REFERENTIEL-GENERAL-D'AMELIORATION-DE-L'ACCESSIBILITE

<https://www.numerique.gouv.fr/offre-accompagnement/reference-accessibilite-rgaa/>

REGLEMENTATION-ACCESSIBILITE-BATIMENT

<https://www.accessibilite-batiment.fr/>

SASU Air2D3 au capital de 15 000€ - Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon – Code APE : 5911B
Organisme de formation agréé n°52720257872. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Mail : gestion@air2d3.com - Tel : (+33) (0)2 52 36 04 09

N° de TVA intracommunautaire : FR08809644578

SIRET : 809 644 578 00043

R.C.S de Le Mans